Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260702-2026_106_DEL-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 02 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, jeudi deux juillet à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 23 juin 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Sébille, Maire, Mmes Le Bodic, Célard, Perrin, Charbonnier, Pasquier, Lecomte-Durouil, Rebout, Leclerre, Le Floch, Gicquel, Marroi, Guillou et MM. Thébaut, Rigault, Célard, Berthe, Le Douairon, Pédron, Guilbaud, Valiente, Duranton, Groyer, Roudaut, Morio et Charcosset

Absents ayant donné pouvoir :
Madame Ogier à Madame Marroi
Monsieur Oudar à Monsieur Célard
Madame Keryjaouen à Madame Le Bodic
Monsieur Hazo à Monsieur Rigault
Madame Le Cadre à Monsieur Sébille
Monsieur Mouaci à Monsieur Thébaut

Absente : Mme Ménahèze

Secrétaire de séance : Thierry Duranton

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 26

Absente : 1

Nombre de pouvoirs : 6

Votants : 32

2026-07-02- N°VOI 106/2026 – Délibération pour la mise en place de mâts solaires pour sécuriser les traversées piétonnes – allée de Noyalo

Monsieur CELARD expose le bordereau suivant

Afin de renforcer la sécurité des deux traversées piétonnes situées allée de Noyalo, la commune souhaite procéder à l'installation de deux mâts d'éclairage solaire.

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 14 360,00 € HT.

Dans ce cadre, il est proposé la signature d'une convention technique et financière avec Morbihan Énergies, définissant les modalités de réalisation de l'opération ainsi que les conditions de participation financière des parties, comme suit :

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260702-2026_106_DEL-DE

Opération 56251C2026008 Éclairage public - Extension- Mise en place de mâts solaires pour sécuriser les traversées piétonnes allée de Noyalo	
Montant prévisionnel HT de l'opération	14 360,00 €
TVA (20%) prévisionnel à la charge du demandeur	2 872,00 €
Montant prévisionnel TTC des travaux (A)	17 232,00 €
Montant plafonné HT de l'opération (B)	4 840,00 €
Contribution de MORBIHAN ENERGIES (C= 50% de B)	2 420,00 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE la convention de financement n°56251C2026008 à conclure avec le syndicat MORBIHAN ENERGIES, relative à la réalisation des travaux d'installation de deux mâts solaires destinés à sécuriser les traversées piétonnes situées allée de Noyalo ;

DONNE POUVOIR au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

A Theix-Noyalo, le 02 juillet 2026

Le Maire,

Christian SEBILLE